

BTS BLANC – MARS 2020

Durée : 4 heures



La Charlotte fabrique et distribue des desserts surgelés et de restauration pour les grandes et moyennes surfaces. Cette société a été créée en 1996 par Fabrice LEGAGNEUR, lui-même pâtissier. Elle est située à Hesdin l'Abbé, dans le Pas de Calais, où elle dispose d'une usine de 9000 m2 et un entrepôt de froid négatif pouvant stocker 4000 palettes. Son chiffre d'affaires se montait en 2015 à 28 millions d'EUR et elle est reconnue en France et à l'étranger.

La Charlotte est positionnée marque premium, le savoir-faire Made in France est mis en avant. Elle travaille aussi en co-packing et marques de distributeurs. Ses produits sont conçus en différents formats et elle peut s'adapter à des demandes spécifiques.

Ses desserts surgelés sont divisés en 3 catégories :

- les pâtisseries : 40 types de gâteaux sont ainsi fabriqués chaque année
- les glaces, revisitées en versions gourmandes
- les sorbets

plus les coulis, accompagnements.



La Charlotte tient au respect du goût intense et authentique et de la qualité :

- les ingrédients sont sélectionnés avec rigueur et travaillés à la main pour dégager toute la puissance aromatique.
- Les ingrédients sont simples, sans arôme et colorant artificiels
- Tous les pâtisseries sont dotés d'une expertise et d'un savoir-faire pour une parfaite exécution des produits
- L'entreprise est certifiée BRC pour attester de sa démarche qualité, avec un certain niveau d'exigence par rapport aux produits et aux méthodes de fabrication.

Fabrice LEGAGNEUR a réussi son pari de créer des desserts de qualité, en grande quantité, de manière artisanale.

Ses clients sont des professionnels et distributeurs de CHR, des distributeurs de la grande distribution ou spécialisée, des compagnies aériennes...

Ils se trouvent en Europe, mais aussi en Russie, Singapour, Australie.

Première partie – MONTAGE DES OPERATIONS EXPORT

A – Les modalités d’exportation (Annexes 1 à 5)

Fabrice LEGAGNEUR vient d’être contacté par un importateur grossiste chinois. Il est prêt à lui passer des commandes très importantes et très régulières s’il est satisfait des prestations de La Charlotte. Comme c’est la première fois qu’il va travailler avec lui, le Responsable exige une qualité logistique irréprochable pour fidéliser le client, tout en protégeant son paiement pour assurer la rentabilité de l’opération.

Etant en stage dans cette entreprise, Mr Legagneur vous demande de réfléchir à la solution transport la plus adaptée, car il hésite en particulier entre un groupage ou un envoi par conteneur complet.

- 1) Analysez la commande du grossiste chinois et ses conséquences pour l’entreprise
- 2) Justifiez les contre-propositions que vous adressez au client chinois
- 3) Quelle solution transport allez-vous choisir ? Justifiez votre réponse. (une étude des coûts logistiques est attendue)

B – Les modalités de paiement de cette exportation (Annexes 6 et 7)

Le contrat est conclu entre le distributeur, qui accepte les contre-propositions, et notamment opte pour un crédit documentaire par négociation, alors qu’il préférerait une lettre de crédit stand-by. La commande est matérialisée par une facture pro forma. Le client chinois s’occupe de l’ouverture du crédit documentaire Vous en prenez connaissance et constatez que certains points ne correspondent pas aux accords commerciaux.

- 1) A partir de l’accréditif, listez les obligations de La Charlotte.
- 2) En utilisant la facture pro forma et l’accréditif, identifiez les points à modifier.
- 3) Quelle procédure peut-elle utiliser pour faire modifier l’accréditif ?
- 4) Sinon, quelles pourraient être les conséquences, pour l’entreprise, d’éléments inexacts ?
- 5) Analysez les raisons pour lesquelles le distributeur chinois préférerait une lettre de crédit stand-by qu’un crédit documentaire, pour assortir le paiement.

Deuxième partie – MONTAGE DES OPERATIONS IMPORT

A – La sélection d'un fournisseur (annexes 8 et 9)

Pour fabriquer ses gâteaux, la société doit importer des épices rares d'Asie et d'Afrique. Elle a un fournisseur attitré situé aux Pays-Bas, mais souhaiterait le mettre en concurrence avec un autre, rencontré lors d'un salon et qui lui a envoyé son offre. Elle a besoin de 90 kg de vanille premium.

- 1) Calculez le coût de revient unitaire, au kg, de l'offre d'Exotic Best Spices
- 2) Quels sont les critères à retenir pour sélectionner le nouveau fournisseur

B – Le choix d'un régime douanier adapté (annexe 9)

La Charlotte doit importer des épices et matières premières dont elle ne dispose pas en France. Jusqu'à présent, elle dédouanait ses produits au port ou à l'aéroport d'arrivée. L'entreprise se pose des questions pour optimiser son processus d'approvisionnement à différents niveaux : administratif, financier et logistique.

- 1) Calculez la liquidation douanière
- 2) Préconisez un ou plusieurs régimes douaniers adaptés à la situation de La Charlotte et justifiez leur intérêt pour l'entreprise.

C – L'assurance transport (annexe 10)

La Charlotte reçoit les marchandises mais, en ouvrant les cartons, des sachets sont éventrés et les épices se sont mélangées. Elle souhaite être indemnisée le plus rapidement possible.

- 1) Quelles démarches doit entreprendre La Charlotte pour être indemnisée ?
- 2) Quel montant recevra-t-elle ?
- 3) Quel montant aurait-elle perçu sans une assurance tous risques ? (1 EUR = 0,783 DTS)

Annexe 1 – Commande du grossiste chinois

Le 1^{er} septembre 2016,

Bonjour,

Je souhaiterais 5000 gâteaux surgelés, références...

Conditions :

- DDP Wu Han
- Paiement différé à 180 jours date d'expédition
- Devise : CNY (Yuan)
- Date de livraison : 15 décembre au plus tard

Merci de m'indiquer vos meilleures conditions tarifaires et si vous êtes en mesure d'assurer cette commande.

Bien cordialement,

LU TANG

Importateur Grossiste

Pékin – Chine

Annexe 2 – Réponse de La Charlotte

Le 4 septembre 2016

Je vous remercie pour votre commande de 5000 gâteaux surgelés. Vos conditions de délai me satisfont. Toutefois, je souhaiterais, de mon côté :

- Devise : USD
- Conditions commerciales : CIP Shanghai
- Paiement par crédit documentaire irrévocable et confirmé à vue ou par négociation à 180 jours date d'expédition

Je vous remercie pour votre réponse.

Si vous acceptez ces conditions, j'établirai une facture pro forma que je vous ferai parvenir dans les meilleurs délais.

Bien cordialement

Fabrice LEGAGNEUR

Directrice Général de La Charlotte

Annexe 3 – Caractéristiques des gâteaux

Gâteaux logés dans des cartons de 12

Prix unitaire d'un gâteau : 8 EUR

Poids : 1,2 kg/gâteau

Volume d'un carton (en m) : 0,35 x 0,75 x 0,9

Prix d'un emballage : 1,5 EUR/carton

Annexe 4 : Caractéristiques des conteneurs

Dimensions	Conteneur 40'
Dimensions intérieures	L: 11 493 mm l: 2 270 mm H: 2 197 mm
Volume	57,3 m ³

Annexe 5 - Eléments fournis par le commissionnaire de transport Paradise Logistics



Nous vous remercions pour votre demande de cotation du 15 septembre 2016.

Après avoir consulté, nos partenaires, nous pouvons vous proposer de nous occuper de cette expédition, avec le choix de 2 types de transport maritime :

- **1^{ère} solution** : par conteneur complet

- Chargement : 55 EUR
 - pré-acheminement : 1,5 EUR/km (380 km)
 - Location conteneur : 420 EUR/conteneur (accessoires compris)
 - Empotage : 525 EUR/conteneur
 - Dédouanement export : 180 EUR
 - B/L : 85 EUR/conteneur
 - Embarquement : 185 EUR/conteneur
 - Box rate : 1 500 USD/TEU
 - Assurance : 0.1 % CIF + 10 %
- Transit time : environ 30 jours

NB : 1 TEU = équivalent 20'

- **2^{ème} solution** : groupage et transport maritime

- Enlèvement des marchandises et mise à FOB : 3920 EUR
- Transport maritime : 175 USD/UP
- Assurance : 0.25 % du CIF + 20 %

Transit time : environ 45 jours (selon la compagnie)

Éléments communs aux deux solutions :

- Port de départ : Marseille
- Surcharge BAF : 3 %
- Surcharge CAF : 2,6%
- 1 EUR = 1,11 USD

Annexe 6 – Facture pro forma de LA CHARLOTTE pour son client

Facture Pro forma / Proforma Invoice		N° facture	Date facture Pro forma / Proforma Invoice date : 18/9/2016			
		Autres références / other references				
Vendeur / Seller : LA CHARLOTTE Parc d'Activités De Landacres 62360 HESDIN L'ABBE FRANCE		Acheteur / Buyer LU TANG Importer Distributor 1945 Tian Mai Lu PEKIN R P de CHINE				
Notifier / Notify LU TANG		Banque du vendeur Seller's bank Société Générale de Strasbourg				
Date de mise à disposition Date of disposal	Date d'expédition demandée Date of despatch requested Avant le 1/11/16	Pays d'origine / Country of origin FRANCE	N° guichet banque Bank counter n°			
Pré transport par / pre-carriage by Route	Lieu de réception / place of receipt Qingdao	Conditions de paiement Terms of paiement	Monnaie de paiement Currency of payment USD			
Identité du moyen de transport Principal Maritime	Lieu de chargement Place of loading Marseille	Technique de paiement : Crédit documentaire irrévocable et confirmé par négociation à 180 jours				
Lieu de déchargement Place of dispatch Qingdao	Lieu de destination Place of destination Pékin	Conditions commerciales : CIP Qingdao				
Nombre Number	Désignation des produits Description of goods : Pâtisseries surgelées	Poids Total Global Weight	Quantité Quantity	Prix Unitaire Unit price	Montant Amount USD	
5000 gâteaux surgelés conditionnés en 400 cartons.			5000	8 EUR		
Emballage / Packing Cartons isothermes	Fret / Freight XXX	Autres Coûts Other Costs	Assurance Insurance XXX	Montant total Total Amount XXXX USD		
Déductions / Deductions		Lieu d'établissement Place of issue				
Clauses particulières – visas Date de validité : 30/09/2016		Nom / Name				
		Tél / Tel				
		Signature et tampon				

Annexe 7 – Accréditif de l'ouverture du crédit documentaire export

Avis représentatif numéro 01 du message : 700

Issue of a documentary credit

From: Chinese Commercial Bank

To: Société Générale – Paris

27 / Sequence of total: 1/1

40A / Form of documentary credit:

Irrevocable

20 / Documentary credit n°:

3523999 HEA

31C / Date of issue:

16/10/20

40E / Application Rules:

UCP Latest Version

31D / Date and place of expiry:

16/11/15 - France

50 / Applicant:

LU TANG

1945 Tian Mai Lu

PEKIN - CHINE

59 / Beneficiary:

LA CHARLOTTE

Zone d'Activités De Landacres

62360 HESDIN L'ABBE - FRANCE

32 B / Currency, Amount:

EUR XXXX

39 B / Maximum credit amount:

+/- 10 %

41D / Available with... by...:

Acceptation

42 C / Drafts at:

Drafts at sight for 100 pct of invoice value

42 A / Drawee:

Issuing bank

43 P / Partial shipments:

Prohibited

43T / Transshipment :

Prohibited

44 E / Port of loading/Airport of departure:

Le Havre

44 F / Port of discharge/Airport of destination:

Shanghai

44 C / Latest date of shipment:

16/11/01

45A / Description of goods and/or services:

Frozen Pastries

Price Term: CIP Shanghai

46 A / Documents required:

- Manually signed commercial invoices in 3 originals and 2 copies
- Signed packing list in 2 originals showing weight and measures
- 2 full sets of ocean bills of lading, marked freight collect, to the order of Chinese Commercial Bank of Shanghai, notify applicant
- Certificate of Chinese Origin
- Insurance policy or certificate in duplicate blank endorsed for 110 pct of the invoice value covering all risks and war risks
- All certificates needed by the Chinese Customs (standards specifications enclosed)

47 A / Additional conditions:

Combined bills are allowed,

A discrepancy handling fee of USD 110.00 (or equivalent) and relative cable charges will be deducted from proceeds for each set of documents presented with discrepancies

T/T reimbursement is not allowed

Both quantity and amount 10 pct more or less are allowed

All documents should be issued in English and Chinese languages

71B / Details of charges:

All banking charges are for beneficiary's account.

48 / Period for presentation:

Documents must be presented within 10 days after the date of shipment but within the validity of this credit

49 / Confirmation instructions:

With

78 / Instructions to the paying/accepting/negotiating bank:

Amount of each drawing must be endorsed on the reverse of this credit by the negotiating/presenting bank

Only upon receipt of full set of documents at our counters constituting a complying presentation, we will effect payment as per your instruction.

72 / Sender to receiver information:

Please release the original L/C and amendment (if any) only upon collection of your advising charges from beneficiary

Annexe 8 - Informations communiquées par le fournisseur Exotic Best Spices

Prix unitaire d'un kilo de vanille : 150 USD FCA Mumbai.

Emballage : colis séparés par épice

Poids brut d'un colis : 10 kg

Volume : 0,7 m X 0,65 m X 0,25 m

Emballage renforcé et protection aromatique des épices

Annexe 9 - Eléments fournis par le commissionnaire de transport, Paradise Logistics pour l'importation :

Transport aérien Mumbai-Roissy :

- minimum de taxation : 325 USD
 - o < 45 kg : 17 USD/kg
 - o < 100 kg : 15 USD/kg
 - o < 200 kg : 14,5 USD/kg
 - o < 300 kg : 12 USD/kg

- Assurance : 0,12 % CPT + 10 %
- Coefficient d'aéroport : 82 %
- THC à l'arrivée : 375 EUR
- Chargement sur camion : 184 EUR
- Post-acheminement : 750 EUR
- Frais transitaire import : 539 EUR
- Droits de douane : 2 %
- TVA au taux normal
- 1 EUR = 1,11 USD

Annexe 10 : Champ d'application des assurances transport (extrait)

En matière d'assurances des marchandises au cours du transport, lors d'une opération d'acheminement à l'international, les marchandises sont exposées à des risques divers. Pour garantir le remboursement des sommes engagées en cas de dommage ou de sinistre, le chargeur a l'obligation légale d'assurer ses marchandises.

Dans la pratique, le chargeur qui représente l'importateur ou l'exportateur selon l'incoterm a le choix soit de souscrire directement auprès d'une compagnie sa police d'assurance, soit de conclure un accord avec le transporteur qui mettra à disposition sa propre police d'assurance pour les marchandises qui lui sont confiés (Assurance tiers chargeur).

Même si le transporteur déclare être responsable des marchandises qui lui sont confiées, il est très important de considérer l'étendue de cette responsabilité. Car, dans la pratique, la responsabilité du transporteur en cas de sinistre, est réglementée et limitée par les conventions internationales.

Les fondements de la responsabilité du transporteur

Le coût du transport et donc la tarification du fret étant faite sur la base du poids et du volume des marchandises transportées, les différentes conventions ont prévu que la responsabilité du transporteur soit exprimé selon le poids des marchandises transportées lorsqu'elle est engagée.

Les limites de la responsabilité du transporteur sont exprimées en D.T.S. (Droits de tirage spéciaux). Les règles de calcul de l'indemnité de remboursement sont les suivantes :

Pour le transport aérien :

- Convention de Montréal : 17 DTS par kilo